



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/31 de la Municipalité, du 28 août 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Derya Celik et consorts : « Un plan de lutte contre la précarité menstruelle » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Tampons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/04 de la Municipalité, du 22 février 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la réponse au postulat de M. Antoine Piguet « Pour la création d'un fonds communal d'aide aux entreprises lausannoises touchées par les mesures de restrictions de lutte contre le Covid19 » ;
2. d'approuver la réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Une aide communale d'urgence pour les indépendant-e-s, travailleuses/eurs domestiques et petit-e-s entrepreneurs/euses de Lausanne ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/51 de la Municipalité, du 21 novembre 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'121'400.- au maximum pour participer à l'augmentation de capital de CIFER S.A.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/40 de la Municipalité, du 10 octobre 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'octroyer un crédit de CHF 1'600'000.- pour l'étude de faisabilité, l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie civile et la conduite des études jusqu'à la fin des appels d'offres, pour la création d'une extension au collège de La Sallaz comprenant cinq salles de classe, deux salles de dégagement, une salle multi-usages, un accueil parascolaire de 84 places et une salle de rythmique polyvalente ;
2. de balancer le compte d'attente 351400010104 sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'octroyer un crédit de CHF 1'500'000.- pour l'étude, les appels d'offres et la réalisation de la relocalisation des vestiaires et clubhouses desservant les terrains de sport de Pierre-de-Plan ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs aux crédits mentionnés sous chiffres 1 et 3 sur la rubrique 390 du Service des écoles et du parascolaire ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 du Service des écoles et du parascolaire.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de MM. Karl et Nils Voggensperger et consorts : « Un stade pour tous-tes : Changeons le nom honteux du stade Juan-Antonio Samaranch ! » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition du Comité libre des parents du quartier des Fiches (par M. Mathieu Gasparini) et consorts : « Pour un chemin de l'école plus sûr »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la Pétition de la Société de Développement du Sud-Ouest (M. Jean-Daniel Henchoz et crts): « *Non à la fermeture du Bureau de vote de Cour* »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b*) du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Alain Bron : « *Borde pour un dépôt de bus sportif et solaire* » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de l'Association La Valencienne (par M. Léo Cerone) et consorts : « *Opposition destruction d'un jardin communautaire à la Valencienne* » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Philippe Bracher et consorts : « *Pour l'aménagement du chemin de la Fauvette* » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b*) du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition du Mme Richon Nadine et crts « *Collectif Grève féministe Vaud* » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Samson Yemane et consorts « Pas à pas vers une énergie durable : pavés connectés et parcs énergétiques pour une Lausanne innovante »,
- où la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Paulraj Kanthia et consorts « Pour un programme communal d'économie d'énergie au service de la transition énergétique »,
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jacques Pernet « Prends soin de ton eau ! »,
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition du Mme Blanc Lya et crts « Pour une desserte en transports publics sans interruption les jours de match à Lausanne » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition des Voisins de la parcelle 20273 (M. François Chanson et M. François Bertschy) : « *Sauvons la biodiversité sur les rives de la Vuachère* » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Manon Zecca et consorts : « *Le Vide-Poche, un lieu oublié de la Municipalité ?* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2023/43 de la Municipalité, du 14 septembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Antoine Piguet : « Pour une Commission consultative de la culture »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Alexandra Gerber et consorts : « *Limitier les démolitions/reconstructions dans les quartiers* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2023/17 de la Municipalité, du 30 mars 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Anne Berguerand et consorts : « Ressourcerie à la déchèterie, et si on allait plus loin ? » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer : « Pour une campagne ludique contre les souillures des chewing-gums » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Anouck Saugy : « Faisons PETer les poubelles ! » ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition de l'Association AQUBE : « Pour la ré-ouverture des WC publics d'Entre-Bois à Bellevaux ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe